

	Transports Canada Sécurité maritime	Date de publication : août 2004 Approuvé par : AMSP	Section 3 Révision n° 04	Réf : 2293-INF-36-1 Page : 1 de 2
	TP 2293 F	EXAMENS DES GENS DE MER ET DÉLIVRANCE DES BREVETS ET CERTIFICATS		

CHAPITRE 36 - OFFICIER MÉCANICIEN AVEC RESTRICTIONS, NAVIRE À MOTEUR

PARTIE I - EXIGENCES GÉNÉRALES APPLICABLES AUX CANDIDATS

- 36.1 (1) Tout candidat à un examen pour l'obtention d'un brevet d'officier mécanicien avec restrictions, navire à moteur, doit :
- (a) obtenir un certificat médical prescrit par le *Règlement sur l'armement en équipage des navires*;
 - (b) obtenir d'une école mentionnée dans le TP 10655 une attestation de réussite pour le cours sur la sécurité en petite embarcation (FUM A2), faisant partie des cours de fonctions d'urgence en mer définis dans le TP 4957;
 - (c) réussir un examen oral.
- (2) Les candidats doivent être mécaniciens désignés à bord d'un navire à passagers à moteur d'une puissance de propulsion de moins de 750 kilowatts qui exige un mécanicien.
- (3) Il n'y a aucun service réglementaire requis pour les candidats à un examen pour l'obtention d'une brevet d'officier mécanicien avec restrictions.

PARTIE II - EXAMENS

- 36.2 Pour obtenir un brevet d'officier mécanicien avec restrictions, les candidats doivent passer un examen oral sur les connaissances techniques. Cet examen doit permettre de démontrer à l'examineur que les candidats possèdent les connaissances requises pour faire fonctionner de manière sécuritaire les machines et les équipements du navire pour lequel le brevet est exigé.

PARTIE III - VALIDITÉ DU BREVET

- 36.3 Le brevet d'officier mécanicien avec restrictions est valable comme brevet de mécanicien à bord d'un navire à passagers donné d'une puissance de propulsion d'au plus 750 kW qui effectue des voyages de cabotage de classe III et IV, des voyages en eaux intérieures ou des voyages en eaux secondaires.

PARTIE IV - PROGRAMME DE L'EXAMEN

36.4 Examen oral

POINT	COLONNE
1.	Principes généraux de fonctionnement et d'entretien des machines à bord du navire.
2.	Principes de base des systèmes d'allumage des moteurs à essence ou diesel lorsque ces moteurs sont installés.
3.	Fonctionnement des piles humides.
4.	Remplissage et fonctionnement des extincteurs et utilisation des tuyaux et lances d'incendie.
5.	Précautions générales à prendre contre les risques d'incendie.
6.	Principes généraux de fonctionnement des chaudières de chauffage, le cas échéant.
7.	Risques associés à l'utilisation d'essence ou de carburant diesel à bord des navires.
8.	Postes d'urgence, rassemblement des passagers, alarmes, marches à suivre.
9.	Fonctionnement des installations de sauvetage y compris les méthodes et les lieux de rangement.
10.	Prévention de la pollution et protection de l'environnement.